

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-12-142-DAP

Nomenclature : 7.10

OBJET : OFFRE DE CONCOURS INDIVISION CORRIHONS

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 16 décembre 2020
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 17/12/2020*

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. FLEURENTDIDIER	procuration à	Mme CORRIHONS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

29 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de pouvoirs: 3

4 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de votants : 33



Monsieur le Maire informe,

Par courrier du 26 novembre 2020, l'indivision Corrihons, propriétaire d'un terrain à Tarnos cadastré section AI sous les numéros 319, 442 et 443, a proposé son concours pour participer financièrement à l'aménagement d'un ouvrage public visant à maîtriser la vitesse automobile sur la Rue Jean Moulin, au droit de son intersection avec la Rue Louis Aragon.

Les vitesses et flux de circulation sur ces voiries font du carrefour Rue Louis Aragon – Rue Jean Moulin une zone dont la sécurité routière mérite certainement d'être améliorée.

C'est dans ce contexte que l'indivision Corrihons propose d'apporter son soutien au projet de réalisation d'un aménagement sur voie publique dans l'objectif d'assurer une meilleure sécurité pour les usagers des voies publiques Rue Jean Moulin et Rue Louis Aragon.

Le courrier ainsi adressé à M. le Maire de Tarnos en date du 26 novembre 2020 fait état d'un soutien financier à la réalisation des travaux et études préalables, d'un montant de 10 000 euros.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux offres de concours, le Conseil Municipal doit se prononcer pour accepter cette participation et mandater M. le Maire pour l'élaboration et la signature d'une convention organisant les modalités de concrétisation de l'aide proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant qu'il convient d'intervenir sur la voie publique dénommée Rue Jean Moulin, afin d'y réaliser un aménagement visant maîtriser la vitesse des véhicules y circulant,

Considérant le courrier du 26 novembre 2020 adressé à M. le Maire par M. Xavier Corrihons, propriétaire indivis d'un terrain à Tarnos dont les parcelles sont cadastrées section AI sous les numéros 319, 442 et 443, visant à proposer une offre de concours pour l'aménagement d'un ouvrage sur la voie publique Rue Jean Moulin

DELIBERE

ACCEPTE l'offre de concours de l'indivision Corrihons, d'un montant de 10 000 euros, en vue de la réalisation d'études et, après accord du Conseil Départemental des Landes, d'un aménagement routier visant à maîtriser les vitesses de circulation sur la Rue Jean Moulin, au droit de son intersection avec la Rue Louis Aragon.

AUTORISE M. le Maire à signer une convention l'indivision Corrihons, afin de fixer les modalités de l'offre de concours, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr